

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars, à 18 heures 30. Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 mars 2019 s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

Étaient présents : Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND - Françoise JOUNIER - Luc PORTET Catherine LACROIX - Bernard MACÉ - Anouk PAOLOZZI-DABO - Frédéric DUNET - Jacques GUIHÉNEUF - Laurent BOULO - Chantal DEMY - Marie-Claude BARRET - Laurence GEFFRAY (arrivée à 18h45) - Laurent CHASSAING - Patrice GUIHARD - Valérie SAUVIAT DUVERT - Joseph GAULTIER Gwénaëlle MORVAN - Fabrice GUILLET - Joëlle URVOIS - Anne-Martine GUILLOUX - Hervé NAËL Emmanuelle SOALHAT - Dominique MIGAULT - Frédéric MICHÉ - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

Étaient excusés : Thierry de LORGERIL donne pouvoir à Nicolas CRIAUD - Nadège VÉRON donne pouvoir à Anne-Martine GUILLOUX - Marie-Line MOREAU donne pouvoir à Françoise JOUNIER Laurence LÉPINE donne pouvoir à Bernard MACÉ - Hélène CHALLIER donne pouvoir à Emmanuelle SOALHAT.

Secrétaire de Séance : Jacques GUIHÉNEUF

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que le système d'enregistrement audio a été remplacé.

Il demande à Jacques GUIHÉNEUF, secrétaire de séance, de bien vouloir procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire soumet, à l'approbation de l'Assemblée délibérante, le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2019. Le compte-rendu ne suscite aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

La parole est donnée au cabinet de conseil EVEN pour la présentation du diaporama sur le Règlement Local de Publicité.

1 – Révision du Règlement Local de Publicité - Débat sur les orientations générales

Avant d'ouvrir le débat, Monsieur le Maire précise que nous sommes dans le respect de la loi Grenelle 2. La Ville de Guérande avait déjà instauré un Règlement Local de Publicité en 2012 mais celui-ci doit être révisé. En effet, il y a un règlement qui a été instauré pour la Ville de Guérande et celui-ci doit être plus restrictif que le règlement national.

Le diagnostic effectué par le cabinet EVEN est satisfaisant. De plus, la Ville a organisé des ateliers. Un atelier avec les acteurs économiques et un atelier avec les personnes publiques associées. Ceci afin de d'obtenir des temps d'échanges et de concertation qui ont permis d'identifier les besoins et voir de quelle manière les accompagner.

Anne-Gaëlle RÉVAULT prend la parole et indique que pour le groupe VGES les orientations générales ne vont pas assez loin vers la lutte contre la pollution visuelle, le gaspillage des ressources induit par les publicités, l'incitation à consommer toujours plus et le conditionnement des esprits. Notre société surconsomme et notre planète se consume. Quand allez-vous réagir ? Préserver en partie le cœur historique, les paysages naturels et agricoles ne suffit pas. Elle verra comment se traduisent ces orientations dans le règlement mais elles lui semblent trop banales. Les élus de son groupe souhaitent l'interdiction de toutes les publicités lumineuses et bien évidemment aussi des publicités numériques.

En revanche ils continuent à demander davantage d'affichage libre, simples panneaux, pour annoncer les événements locaux et faire vivre la vie associative et démocratique locale et surtout qu'ils soient placés ailleurs que derrière les poubelles ou autre endroit peu visible.

Le règlement devra prendre en compte les déplacements des personnes à mobilité réduite, par exemple pour les chevaux.

Et surtout, la Ville devra faire respecter le règlement, ce qui n'est pas fait actuellement alors que le Maire a un pouvoir de police.

Monsieur le Maire prend note de la volonté du groupe VGES d'un Règlement Local de Publicité plus restrictif.

Il rappelle que la commune est composée de différents territoires. Il y a le centre-ville historique et en parallèles les zones d'activités commerciales et hors agglomération toutes les zones préservées (marais salants) où toute publicité est formellement interdite.

Devant le souhait du groupe VGES de la disparition totale des plans d'affichage numérique et la volonté du groupe des personnes publiques associées d'accroître le nombre des plans d'affichage numérique, la Ville a donc décidé d'en rester à 2 maximum, ceux-ci étant déjà installés sur le territoire suite à une convention signée avec l'association Guérande Atlantique.

Monsieur le Maire rappelle que dans le règlement, toutes les publicités lumineuses sont interdites sur le territoire.

Les entreprises concernées n'ont pas été réprimées. Certaines ont déjà été rencontrées afin de les accompagner de façon pédagogique sur leur activité dans le choix de leur signalétique tant au niveau des enseignes que des visuels publicitaires.

Dès la mise en place du Règlement Local de Publicité, il conviendra de réaliser un travail de pédagogie auprès des acteurs. La Municipalité préfère être dans l'accompagnement plutôt que dans la répression immédiate.

Anne-Gaëlle RÉVAULT répond que le groupe VGES est également pour un accompagnement, une prévention auprès des entreprises. Mais depuis 5 ans pour certains, pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois, chaque année, les mêmes entreprises mettent des panneaux d'affichage de façon illégale sur l'espace public (un lampadaire, un trottoir...) il devrait y avoir une sanction.

Monsieur le Maire est d'accord pour la sanction mais il ne faut pas oublier la complexité de la mise en place de la procédure d'annulation d'une publicité.

Marie-Annick DURAND informe qu'il se tiendra une réunion publique le 15 mai 2019 à 19h00 à l'Hôtel de Ville pour les personnes intéressées.

Le Conseil Municipal prend acte du débat sur les orientations et objectifs du projet de Règlement Local de Publicité.

Monsieur le Maire remercie le cabinet EVEN pour la présentation du dossier sur le Règlement Local de Publicité et introduit la seconde délibération en précisant qu'il a été omis de repréciser le nombre d'adjoints lors d'un Conseil Municipal suite à la démission du poste d'adjoint de Thierry de LORGERIL en septembre 2018.

2 – Détermination du nombre d'adjoints

Le nombre d'adjoints a été réduit à 8. La délégation Finances a été attribuée le 1^{er} octobre 2018 à Pascal LOIRAT.

Emmanuelle SOALHAT du groupe Guérande Alternance pose la question concernant le devenir de la rémunération de l'adjoint démissionnaire.

Monsieur le Maire lui répond que cette rémunération reste au crédit des rémunérations des adjoints et n'est pas distribuée.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Pascal LOIRAT.

Pascal LOIRAT fait remarquer que la présentation du compte administratif 2018 est avancée par rapport aux exercices précédents. Les comptes de l'exercice clos étaient présentés habituellement en juin. Cette année, grâce au travail collaboratif entre les services de la Ville et le Trésor Public, les comptes de l'exercice 2018 ont pu être clôturés plus rapidement, permettant ainsi de présenter le bilan de l'année 2018 dès le mois de mars.

3 – Budget Principal 2018 – Présentation du Compte de gestion 2018

En l'absence de Madame Karine MARTIN, Trésorière Principale, le Compte de Gestion est présenté par Pascal LOIRAT.

Le Compte de Gestion pour l'exercice 2018 du Budget principal de la ville de Guérande, visé et certifié conforme à celui de la Trésorerie, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Receveur Principal.

Le Conseil Municipal prend acte de cette délibération.

4 – Budget Principal 2018 – Approbation du Compte Administratif 2018

Pascal LOIRAT commente le diaporama présenté en séance.

Hervé NAËL, au nom du groupe Guérande Alternance, expose leur analyse de ce Compte Administratif en la nommant « plus d'impôts et moins d'investissement pour les Guérandais ».

En effet, plus d'endettement car à partir de l'analyse des données statistiques entre 2017 et 2018, le groupe fait remarquer que le produit des impositions directs par rapport à la population augmente de 3,4 % alors qu'il baisse de 3% pour la moyenne nationale de la strate.

En effet, la hausse de recettes concerne principalement le produit des taxes foncières et d'habitations en augmentation de 5% et des produits exceptionnels qui varient de 600% à plus de 634 000€. L'encours de la dette augmente de 3%, il est de 27% plus élevé que celui de la moyenne nationale de la strate alors que ce dernier baisse de 6%. Le ratio encours de dette / épargne brute de 5,9 années est faussé car nous avons plus de 4 millions d'euros de restes à réaliser, non empruntés et non investis. Nous obtenons ainsi une baisse artificielle de la dette. Par ailleurs, le plan prévisionnel de financement de l'école de la Maison Neuve est toujours attendu.

Il souligne une petite baisse des dépenses de 1,2% concernant des charges de personnel, 0,6% des autres charges de gestion courante et une disparition (ou un oubli ?...) du prélèvement au titre de loi SRU soit plus de 130 000€ d'économisés.

Dans le chapitre 011, la baisse des dépenses de 3% par rapport à 2017 est principalement liée à la forte baisse des honoraires qui passent de 638 000€ à moins de 339 000€ malgré une forte hausse des dépenses de combustibles passant de 39 151€ à plus de 207 000€.

Dans le chapitre 066 sur la charge financière on remarque une forte hausse des intérêts des autres dettes passant de 102 000€ à plus de 403 000€

Moins d'investissements pour limiter l'endettement : Les dépenses d'équipements bruts par rapport à la population baisse de 56% alors qu'elles augmentent de 21% pour la moyenne nationale de la strate. Les dépenses d'équipements bruts par rapport aux recettes réelles de fonctionnement baissent de 60% à 10,3% alors qu'elles sont de 24,5% pour la moyenne nationale de la strate c'est-à-dire 2 fois plus.

Il n'est pas possible de comparer le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal car il n'apparaît pas cette année contrairement à l'année dernière.

Monsieur le Maire répond que certains sujets d'ordre technique peuvent être abordés en commission Finances où il est possible de répondre précisément aux interrogations.

Le ratio de désendettement de la Ville étant à 5,9 années, il comprend que les élus du groupe Guérande Alternance puissent être surpris de la politique menée par la Municipalité.

Une ville qui se désendette car elle n'a pas d'investissements est un pléonasme. Par définition on se désendette quand on n'investit pas.

La Majorité a fait un choix différent....Elle a choisi d'asseoir un budget prudentiel. Chacun peut constater sur la courbe de désendettement ce qui avait été prévu et ce qui a été réalisé. Dans la mission qui a été confiée aux élus, sur les finances de la Ville, oui, les élus de la Majorité sont très prudentiels et à chaque fois on a pu constater que les résultats étaient supérieurs aux prévisions. Monsieur le Maire affirme donc que la Majorité a bien une gestion prudentielle.

En ce qui concerne les investissements, ils sont ambitieux pour la ville de Guérande et comme toute personne raisonnable les élus de la Majorité ont étudié toutes les possibilités qu'ils avaient pour accompagner ces dépenses tout en limitant au plus le recours à l'emprunt. On voit qu'avec l'excellente santé financière de la Ville au travers du résultat au 31/12/2018, la ligne d'emprunt à 1 800 000 euros ne sera certainement pas utilisée car la Commune a la capacité de financer ses restes à réaliser.

Monsieur le Maire confirme une situation anormale avec 4,2 millions de restes à réaliser sur l'exercice 2018, on n'est pas dans le « trend » qui a été fixé.

Les élus de la Majorité prennent des engagements et des mesures pour accompagner les services sur l'aboutissement de ces investissements dont la totalité sera réalisée en 2019. Pour l'instant la Ville a la capacité de les financer donc n'aura pas recours à l'emprunt, et pour ce qui concerne les projets d'investissements votés au DOB 2019 ils devront également être à un niveau de réalisation d'au moins 90%.

Une ville qui a des projets structurants a besoin en effet de faire un point sur son désendettement afin de s'engager sur un projet, entre autres celui du groupe scolaire Maison Neuve et également la réhabilitation du stade Jean Ménager.

Frédéric MICHÉ fait une remarque sur le fait qu'une commune peut très bien investir sans s'endetter. Il suffirait d'avoir de l'autofinancement sans subir le coût des charges financières dues à des emprunts trop lourds par ailleurs et préalablement engagés.

Les élus du groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire tiennent à faire quelques observations sur le Compte Administratif du Budget 2018, il en découlera des réserves, qui les amèneront à ne pas approuver les Comptes de Gestion et Administratif du Budget 2018.

Pour ce qui est des observations, ils soulignent la capacité de la Municipalité à contenir les dépenses de fonctionnement. Néanmoins il reste difficile de suivre l'évolution des charges de

personnel sur plusieurs années compte tenu de l'intégration des agents de la Maison de la Famille dans le Budget principal et du départ de ceux du Conservatoire de Musique vers Cap Atlantique. Pour l'exercice 2018, la diminution des charges de personnel pose question, est-ce le résultat d'une gestion plus fine, ou le résultat de travaux qui devaient être engagés en régie et qui n'ont pas été effectués ?

Ils observent que les ressources ont significativement augmenté, beaucoup plus que le coût de la vie, + 4.24%, et que si cette augmentation est partiellement due à une progression imprévue des droits de mutation, il est largement imputable à l'augmentation de la fiscalité que la Majorité a fait subir aux Guérandais.

Concernant la section d'investissement, le fait marquant est un taux de réalisation dramatiquement faible, seulement 70% des investissements pour lesquels la Majorité s'était engagée, auprès des Guérandais, ont été faits ! Ils persèverent dans leur constat : les Guérandais ont eu l'augmentation mais n'ont pas eu le droit aux investissements !

Au-delà de ce mauvais taux de réalisation, ils notent l'amélioration de notre capacité à rembourser notre dette. Compte tenu du faible taux de réalisation ils considèrent que ce ratio ne peut pas être retenu comme un indicateur objectif de la santé budgétaire de la commune. Pour ce faire, il faudrait que pour chaque budget nous ayons les mêmes taux de réalisation et de financement. Autre remarque, et pour en finir avec les observations, la Chambre Régionale des Comptes a particulièrement souligné la nécessité de faire apparaître les investissements Gendarmerie et PPP dans notre bilan, et une fois de plus, pour ce ratio dette sur épargne brute, la Gendarmerie n'est pas prise en compte.

A partir de ces observations, ils émettent des réserves sur la sincérité du Budget 2018.

Ce taux si faible de réalisation est-il la conséquence d'une mauvaise organisation des travaux envisagés ? Le programme d'investissement n'était-il qu'un élément pour argumenter la hausse des taxes ? Le financement des travaux prévus n'était-il pas réalisable ? Autant de questions qui dans le contexte des observations de la Chambre Régionale des Comptes sur le manque de transparence des chiffres mis à disposition des élus les amènent à douter de la sincérité du Budget 2018, ils n'approuveront donc pas, par conséquent, le Compte Administratif 2018. De plus, dans le tableau des décisions prises par délégation du Conseil Municipal distribué sous format papier aux élus avant chaque conseil, Frédéric MICHÉ relève le montant du coût annuel des frais de maintenance pour les horodateurs et demande quelle proportion cela représente de l'ensemble de la recette fournie par les horodateurs.

Monsieur le Maire répond, qu'en ce qui concerne le désendettement, avec la Gendarmerie, on est à 7,2 années ce qui correspond à notre ratio de désendettement hors bilan. En effet, Pascal LOIRAT ajoute que ceci est sans compter la convention signée pour la location de la Gendarmerie qui devrait être intégrée comme produit d'exploitation.

L'étude comparative effectuée de 2014 à 2018 repose sur les mêmes critères à savoir l'évolution du ratio de désendettement au Bilan.

Le fait de ne pas inclure la Gendarmerie a été imposé à la Ville, ce n'est pas un choix politique.

Il y a bien une dette et une charge qui passent en section de fonctionnement. Il y a également la régularisation des écritures en ce qui concerne les intérêts d'emprunts relatifs à la Gendarmerie qui ont été pénalisants cette année pour 260 000€. La Ville reçoit aussi un loyer donc globalement un reste à charge entre les dépenses et les recettes de l'ordre de 40 000€ / an approximativement.

En ce qui concerne les charges de personnel, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes nous l'indiquait : ces charges du personnel par habitant à Guérande en 2017 s'élèvent à 615€ alors que la moyenne nationale de la strate est à 660€ ; donc en deçà de la moyenne. La baisse des charges de personnel est liée bien sûr à l'arrêt des Temps Péri-éducatifs et à la reconversion de certains agents dans les différents services.

Une ville qui pourrait s'investir sans s'endetter... pour cela la majorité a poursuivi le travail d'amélioration de notre capacité d'autofinancement qui peut nous permettre de financer les 4,2 millions de restes à réaliser intégrés dans le ratio de désendettement 2018 de 5,9 années. Certains dossiers ont pris du retard, des explications ont déjà été plusieurs fois données. Celui notamment de la restauration des Monuments Historiques pour lequel la Ville est tributaire de partenaires, entre autres de l'Etat, dans la mise en application, sans oublier d'autres dossiers pour lesquels la Municipalité a entrepris des réunions publiques. La Ville ne s'engage pas dans du virtuel pour les Guérandais, elle souhaite réaliser l'ensemble de ses engagements et de ses projets en concertation avec les Guérandais.

Jacques GUIHÉNEUF souhaite répondre à Hervé NAËL sur le fait que l'on peut à partir d'une analyse comptable d'un Compte Administratif sortir beaucoup de ratios et alors sélectionner les ratios en fonction des commentaires que l'on veut bien orienter.

On peut aussi sortir de cette même analyse beaucoup de ratios meilleurs que les moyennes des strates des autres communes.

Il est donc préférable de retenir la vision globale de la commune, un excédent de fonctionnement en forte augmentation qui nous permet d'investir encore plus et surtout un désendettement de la commune que ce soit un désendettement global de la commune et bien entendu un désendettement par habitant.

Hervé NAËL insiste sur le fait que le ratio 5,9 années est faux car si on ajoute aux 4,2 millions d'euros de restes à réaliser en 2018 un emprunt qu'il aurait fallu réaliser en 2018, le taux aurait été plus élevé.

Pascal LOIRAT précise que, quand on fait un investissement, on travaille en amont. Tout n'est pas réalisé. Il y a aussi des recettes. L'emprunt est donc égalisé par le résultat des financements obtenus et du coût de l'investissement. Le prêt de 1,8 Million qui était prévu sur 2018 n'a en effet pas été réalisé. On n'est pas certain d'en avoir besoin en 2019, ce sera selon les investissements que la Ville engagera. On ne pouvait pas l'ajouter puisqu'il n'est pas une dette certaine.

Quant aux réserves émises par le groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire sur la sincérité du Budget 2018, Pascal LOIRAT rappelle son engagement à vouloir la clarté, la transparence et la sincérité des comptes de la Ville qui, il le reprecise, ont été approuvés par la Trésorerie de Guérande.

Monsieur le Maire répond à la question de Frédéric MICHÉ sur les contrats de maintenance avec la société PARKEON pour les horodateurs, ceux-ci représentent 11% des recettes du parc de stationnement.

Anne-Gaëlle RÉVAULT prend la parole et s'exprime sur la dernière diapositive dans la présentation de la délibération représentant un diagramme circulaire avec les noms des établissements bancaires et établissements de crédits. Au précédent Conseil Municipal, alors que la Majorité se plaignait à nouveau des baisses des dotations de l'État, le groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire a rappelé que beaucoup d'argent part dans les paradis fiscaux

et que la Majorité a, jusqu'à présent, toujours refusé de s'engager dans la campagne « Stop paradis fiscaux ». Ce à quoi Monsieur le Maire a répondu, je cite, cette ineptie : « les agences bancaires locales avec lesquelles la ville a l'habitude d'échanger sont très loin d'être dans une démarche de favoriser les paradis fiscaux. » Pourtant, dans le diagramme circulaire listant les banques choisies par la ville de Guérande, il y a, par exemple, le Crédit Agricole et ARKEA, lié au Crédit Mutuel, banques célèbres pour leur présence dans les paradis fiscaux. Ce sont des banques françaises et qu'elles aient une agence à Guérande ou pas n'y change rien. Et chacun le sait très bien. Pour rappel, la fraude fiscale entraîne un manque à gagner de 60 à 80 milliards d'euros chaque année pour la France et le Budget de l'État. Alors arrêtez de vous plaindre de la baisse des dotations sans vous attaquer aux causes pour que cela cesse.

Monsieur le Maire prend note et souhaite donner des éléments de réponse à Anne-Gaëlle RÉVAULT en fin de Conseil Municipal.

Frédéric DUNET interroge les élus en leur demandant s'ils connaissent beaucoup de cas de villes de la même strate qui ont diminué leur endettement de 40% en l'espace de 5 ans.

Aucun élu n'ayant la réponse, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et laisse le soin à Marie-Annick DURAND de faire voter le Compte Administratif du Budget principal 2018.

VOTE : Majorité – 7 Contre (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT / Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance et redonne la parole à Pascal LOIRAT.

5 – Budget Principal 2018 – Affectation du résultat 2018

Cette délibération ne donne lieu à aucune observation.

VOTE : Majorité – 4 Contre (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT) - 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

6 – Budget Principal 2019 – Budget Supplémentaire 2019

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun débat.

VOTE : Majorité – 7 Contre (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT / Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

7 – Budget Annexe Pompes Funèbres 2018 – Présentation du Compte de gestion 2018

Pascal LOIRAT informe que ce Compte de Gestion, après vérification de la Trésorerie représentée par Madame Karine MARTIN, Trésorière Principale, absente et excusée pour ce Conseil Municipal, a été validé sur l'ensemble des opérations. Celui-ci n'appelle ni observation ni réserve de la part du Receveur Principal.

Le Conseil Municipal prend acte de cette délibération.

8 – Budget Annexe Pompes Funèbres 2018 – Approbation du Compte Administratif 2018

Ce Compte Administratif ne suscite aucune remarque.

Monsieur le Maire quitte à nouveau la salle du Conseil et confie la présidence de la séance à Marie-Annick DURAND pour le vote.

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT)

9 – Budget Annexe Pompes Funèbres 2018 – Affectation du résultat 2018

Cette délibération n'appelle aucun commentaire.

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT)

10 – Budget Annexe des Pompes Funèbres 2019 – Budget Supplémentaire 2019

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun débat.

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT)

Monsieur le Maire donne la parole à Luc PORTET.

11 – Tarifs 2019 – Fête Médiévale

Anne-Gaëlle RÉVAULT rappelle que suite à plusieurs demandes de la part de leur groupe, ils ont obtenu le coût de la Fête Médiévale pour la commune, environ 166 000 euros, hors régie. Les élus de son groupe veulent connaître le coût total, incluant tout le coût humain. La Ville arrive à le chiffrer pour les associations et les clubs, pourquoi pas pour la Fête Médiévale ?

Luc PORTET avoue s'être engagé à donner ce montant. Il garde cette demande en mémoire et donnera des chiffres quand il sera en capacité de les fournir. Il prendra alors le temps de chiffrer le coût total de la Fête Médiévale incluant la participation des services de la Ville.

VOTE : Unanimité

Pascal LOIRAT reprend la parole pour la délibération suivante.

12 – Subventions de fonctionnement 2019

Pascal LOIRAT rappelle que ces subventions de fonctionnement 2019 ont été examinées en commission Finances le 15 mars dernier.

Hervé NAËL trouve dommage que la commission Culture ait eu lieu en même temps que la commission Finances.

Monsieur le Maire répond qu'on essaie d'éviter autant que possible ce type de situation mais qu'il est parfois difficile de faire autrement par rapport à la date du Conseil Municipal.

Anne-Gaëlle RÉVAULT indique que comme la Majorité rechigne à donner une subvention à certaines associations, comme le Rozo (pour la monnaie locale), la LPO et Bretagne Vivante, elles ne se fatiguent plus à faire un dossier de demande et ne figurent plus dans les tableaux. Quoique, elle a un doute concernant la LPO qui semble avoir déposé un dossier en janvier, sans suite ou reçu plus tard... Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire trouvent cela regrettable puisque ces associations agissent elles aussi pour l'animation du territoire et l'intérêt général.

En commission Culture, au moment des discussions sur les subventions, les élus ont appris la décision de la Municipalité de mettre à disposition les salles d'Athador tout un week-end pour les 70 ans de Bro Gwenrann, soit 1536 € et un agent durant les 2 jours. Bro Gwenrann a une convention avec la Ville pour une subvention annuelle de 25 000 € pour organiser Les Celtiques auxquels sont ajoutés 1 000 € pour le fonctionnement. Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire trouvent déjà que 1 000 € est une aide importante, sachant qu'ils n'ont pas de salle à louer. Anne-Gaëlle REVAULT ne comprend donc pas pourquoi la Municipalité laisse, en plus, Athador gratuitement alors que les autres associations guérandaises doivent payer les salles le week-end. Ce manque d'équité entre les associations la gêne énormément.

Il faut savoir, qu'au moins une association a choisi de faire son spectacle dans une autre commune à cause de ce coût de location de salle alors que les bénéfices de son spectacle allaient à une cause humanitaire.

Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire réclament à nouveau le retour de la gratuité des salles pour les associations guérandaises, même le week-end, pour plus d'équité et pour les encourager à animer notre ville.

Catherine LACROIX répond, qu'en effet, la subvention pour Bro Gwenrann est exceptionnelle car il fête leurs 70 ans d'existence. L'association a organisé un programme exceptionnel autour de cet événement anniversaire exceptionnel.

Comme expliqué à la commission Culture, on ne verse pas de subvention exceptionnelle mais en contrepartie on met à disposition la salle. L'association s'engage également à participer à toute l'intendance de la salle.

Athador essaie vraiment de répondre aux besoins des associations, d'être proche de celles-ci, notamment lors d'organisations de soirées caritatives où l'association est exonérée du coût de la location de la salle. Catherine LACROIX rappelle que toute association a le droit à la gratuité de la salle d'Athador une fois par an selon évidemment le planning des disponibilités. Des associations vont dans d'autres communes car la salle d'Athador n'a pas la capacité qu'elles souhaitent pour leur événement. Et Catherine LACROIX ajoute que certaines associations font du bénéfice selon le programme proposé à l'aide d'une billetterie.

Pascal LOIRAT précise que toutes les subventions répertoriées dans les tableaux sont des subventions pour des associations qui ont déposé leur dossier. Il insiste sur le fait que le dossier doit être complet pour être instruit par les services de la Ville. Le dossier de l'association LPO a été reçu aujourd'hui.

Luc PORTET précise que le dossier de demande de subvention provenant des services départementaux de LPO vient juste d'être réceptionné en mairie et n'a donc pas pu être instruit.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Pascal LOIRAT puis à Françoise JOUNIER.

13 – Garantie d'emprunts Caisse des Dépôts et Consignation à La Nantaise d'Habitation (LNH) – Opération Le Clos Saint Antoine

Françoise JOUNIER expose la délibération tout en rappelant que la commune va passer de 3 bailleurs à 6 bailleurs. LNH, filiale d'Action Logement, est un bailleur plus qu'actif sur notre territoire.

Françoise JOUNIER en profite pour faire un point sur les logements sociaux à Guérande aujourd'hui. Il y avait en 2014, au début du mandat, 582 logements sociaux. En 2019, il y en aura 728, incluant les 65 logements au niveau de l'éco quartier de Maison Neuve. A l'horizon 2020/2021, avec les projets déjà validés par le service Urbanisme, on peut estimer qu'il y aura, sur le territoire de Guérande, plus de 900 logements sociaux.

Donc une progression importante depuis 2014 qui demande un travail conséquent au service Logement en lien avec les 6 bailleurs que l'on peut saluer et encourager.

La présentation de cette délibération ne soulève aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Anouk PAOLOZZI-DABO.

14 – Concours restreint de maîtrise d'œuvre – Construction de l'école de la Maison Neuve – Attribution du Marché de Maîtrise d'œuvre

Anouk PAOLOZZI-DABO souhaite insister sur le fait que cette phase finale arrive au terme d'un long travail de réflexion et de travail autour de ce groupe scolaire pour qu'il soit le plus en adéquation avec la future vie de ce quartier. Avec les utilisateurs et les programmistes la Municipalité a volontairement créé un cahier des charges important et contraint voulant démontrer sa motivation et son ambition à porter une future école qui sera l'un des visages de l'éco quartier Maison Neuve.

Il est évident, au passage, de remercier les services de la Ville (Urbanisme, Techniques, Vie scolaire, Marchés, Juridique) ayant œuvré pour ce projet depuis plusieurs années. On peut voir enfin l'image de ce que sera cette future école. Aussi, la Ville s'engage à rester encore et toujours vigilante quant au bon déroulement de la phase à venir de ce projet.

Anne-Gaëlle RÉVAULT estime que c'est un beau projet et elle espère qu'il sera exemplaire sur tous les aspects environnementaux, ce qui lui semble bien engagé suite à la présentation qui en a été faite et, pour être exemplaire, elle souhaite aussi qu'y soient installés des panneaux photovoltaïques. La rigueur du suivi du chantier sera essentielle pour garantir la performance du projet.

Monsieur le Maire prend note de cette intervention du groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire et précise que, dans la structure du projet, il y aura en effet la capacité d'accueillir par la suite des panneaux photovoltaïques.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

15 – Convention de groupement de commandes permanent entre la Ville, le C.C.A.S. de Guérande et le S.I.V.O.M. de La Madeleine

Cette délibération n'appelle aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire rapporte le projet de délibération suivant.

16 – Contrat d'affermage pour l'exploitation du marché public d'approvisionnement - Avenant n°2

Frédéric MICHÉ dit que cette délibération rejoint le souhait des élus de son groupe et leur espoir de voir le centre-ville se redynamiser. Le groupe est satisfait et il trouve cela normal de la part d'une équipe municipale de faire cette expérimentation. Ils auraient souhaité davantage, notamment une expérimentation sur des marchés nocturnes pour varier les périodes des présences des producteurs au centre-ville et dans les halles.

Monsieur le Maire répond que ce point a été évoqué avec les acteurs de la halle. Le souhait est resté plutôt pour le marché matinal. La progression de cette expérimentation permettra de voir éventuellement un développement du marché sous un autre format.

Monsieur le Maire invite à cette occasion les Guérandais à fréquenter le marché désormais 4 jours par semaine. De plus, un plan de communication a été lancé pour préparer ce changement des jours d'ouverture des halles prévu le 5 mai prochain.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Marie-Claude BARRET.

17 – Avis du Conseil municipal sur la demande d'adhésion de la commune de Férel au Syndicat de la fourrière pour animaux de la presqu'île guérandaise

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

La parole est cédée à Bernard MACÉ.

18 – Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

Cette délibération n'appelle aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire présente les 2 délibérations suivantes.

19 – Convention avec Cap Atlantique pour la maintenance du parc d'activités de Villejames

Cette délibération ne soulève aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

20 – Convention avec Cap Atlantique pour la maintenance du parc d'activités de Bréhadour

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Laurent BOULO.

21 – Programme d'actions et de mise en œuvre du PEAN littoral de la presqu'île guérandaise - Demande de participation financière

Frédéric MICHÉ estime qu'il ne faut pas oublier l'axe 4, très important, qui est de renforcer le rôle économique et social de l'agriculture au travers, entres autres, la mise en place de circuits de proximité, renforcer les solidarités entre exploitations, ... L'agriculture n'est pas seulement un élément du paysage, c'est aussi beaucoup d'enjeux économiques et sociaux autour de l'activité agricole.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Marie-Annick DURAND.

22 – Affaires foncières - Immeuble communal - 3 impasse Anne de Bretagne - Vente des lots 5-10-15 et 16

Cette délibération ne soulève aucune observation.

VOTE : Majorité – 3 Contre (Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

23 – Incorporation de parcelles communales privées ouvertes à la circulation publique dans le domaine public de la Commune

Cette délibération n'appelle aucune remarque.

VOTE : Unanimité

24 – Prorogation du portage foncier avec l'AFLA pour l'écoquartier de la Maison Neuve

Cette délibération n'appelle aucune remarque.

VOTE : Unanimité

25 – Convention pour la collecte des déchets par Points d'Apport Volontaire dans l'écoquartier de la Maison Neuve

Le groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire demande s'il y aura aussi des composteurs collectifs et fait une remarque à faire remonter à Cap Atlantique sur le fait que la dénomination « journaux-magazines » est inappropriée et à remplacer par « papiers », terme plus général et plus clair.

Marie-Annick DURAND précise que concernant les composteurs, rien n'est encore arrêté. Il est probable qu'il y en aura sur le secteur notamment au niveau des jardins collectifs. Un compromis est à trouver.

Jacques GUIHÉNEUF estime que l'idée est bonne et satisfait un grand nombre de personnes mais cela ne dépend que de la volonté des personnes qui habiteront les immeubles avec des composteurs de vouloir faire vivre ces compostages collectifs. Car la Ville ne prendra pas en charge le fonctionnement de ces composteurs.

VOTE : Unanimité

26 – Lancement de la procédure de modification n°1 du plan local d'urbanisme

Le groupe Guérande Alternance annonce son vote contre cette délibération. En effet, lors de la Commission Aménagement du Territoire, il avait été annoncé une révision du PLU l'année prochaine en 2020. Cette modification N°1 entraîne 15 000€ de frais d'études qui pourraient être économisés cette année.

Monsieur le Maire répond que cela était nécessaire notamment par rapport à l'opération de réhabilitation en logements du Petit Séminaire. Un engagement a été pris par la ville vis-à-vis du promoteur pour mettre en place la modification de ce PLU afin de redonner une nouvelle vie au Petit Séminaire et démarrer le projet.

De plus, il était nécessaire au bout d'un an de clarifier certains aspects du règlement afin de faciliter l'instruction des permis.

Frédéric MICHÉ précise que le groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire rejoint le commentaire du groupe Guérande Alternance et annonce qu'il votera contre cette modification du PLU.

VOTE : Majorité – 7 Contre (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT / Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

La parole est donnée à Anouk PAOLOZZI-DABO.

27 – Convention de facturation de dépense résiduelle du transport des élèves pour la natation scolaire

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Catherine LACROIX.

28 – Convention avec le C.A.T.T.P. La Touline sur les modalités d'accès au service du Cybercentre

Cette délibération n'appelle aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

29 – Acquisitions pour le Musée de Guérande

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune observation.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Luc PORTET.

30 – Convention de partenariat avec la société TERRE DE SEL pour la Fête médiévale 2019

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Frédéric DUNET.

31 – Convention d'objectifs entre la Ville de Guérande et l'association sportive Saint-Aubin

François Pageau du groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire souhaite faire quelques remarques sur la convention d'objectifs entre la ville et l'association sportive Saint-Aubin Football. Il souligne que certaines décisions telles que l'embauche d'un salarié, dont le contrat ne sera pas renouvelé, ont, semble-t-il, mis les comptes du club dans le rouge. Sans doute aurait-il été intéressant que l'association présente sa demande devant l'ensemble de la Commission Sports pour lui permettre d'avoir une vision plus éclairée de la situation. Toutes les formes d'aides ou de subventions ont-elles été totalement explorées ? Cet abondement qui s'apparente à une avance sur Trésorerie nous donne-t-elle l'assurance que les finances du club seront pérennisées ?

Le groupe VGES craint que cette décision ne crée un précédent et que d'autres associations formulent la même demande dans les années à venir en cas de nécessité. Il sera alors difficile de ne pas accéder à leur volonté. Ce n'est pas tant la décision louable en elle-même qui interpelle les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire, la Saint-Aubin mérite qu'on la soutienne, mais bien les conséquences et les interprétations qu'elle risque de faire naître dans le reste du milieu associatif sportif de la Commune. D'autres clubs peuvent en effet pour des raisons diverses se sentir lésés, ou accompagnés de manière inéquitable. Le soutien, l'avis et l'appui de l'Office Municipal des Sports pourrait en ces circonstances prendre tout leur sens. Et l'on ne peut que regretter qu'il ne puisse pas prendre part à ce genre de décisions.

Pour ces raisons les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire vont s'abstenir. Ils ne sont pas convaincus, en effet, que cela soit un véritable service à rendre au club et ils craignent que ce geste ne se transforme en cadeau empoisonné.

Frédéric DUNET répond qu'après étude faite par le club de toutes les solutions possibles, l'ensemble de ce club d'environ 440 licenciés ne prend pas du tout cela comme un cadeau. La Ville leur a fait une avance qui représente un tiers de ce qu'on leur donne habituellement. Comme indiqué en Commission Finances, le président du club a tenté d'aller voir les banques pour solliciter un prêt. Or ces banques ont argué qu'elles accepteraient de faire un prêt de 15 000€ seulement si la Ville faisait un geste de son côté du même montant. Le plan du retour à l'équilibre pour le club serait alors possible pour eux avec ce prêt mais aussi avec une remise en cause des 2 salariés actuels, de la gestion des stocks, de la gestion du merchandising et la recherche de nouveaux sponsors et de nouvelles animations.

Toutes les demandes qui pourraient émaner d'autres associations seront évidemment étudiées avec le même prisme s'il est présenté par une association qui aurait besoin d'un retour à l'équilibre de façon drastique.

Frédéric MICHÉ précise qu'il aurait préféré plus de transparence en Commission pour avoir connaissance de ce prêt en parallèle. Un tableau net et explicatif afin de prendre plus connaissance du projet du club aurait permis aux élus de son groupe de se positionner plus facilement.

Frédéric DUNET répond que ce sujet a bien été exposé lors de la Commission car il s'agissait justement d'une décision difficile à prendre. Ce point de retour à l'équilibre ainsi que la lettre d'intention du Président valident cette attitude exceptionnelle.

VOTE : Majorité – 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

Après cet examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire prend la parole et rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier dernier, le groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire a adressé une question écrite au Conseil Municipal, relative à l'opportunité de signer un pacte d'amitié et de soutien politique entre les collectivités de Loire-Atlantique et le gouvernement de Jérusalem.

Il avait lors de ce Conseil proposé de rendre réponse après avoir porté cette question à la réflexion de chacune des personnes de son équipe. Aussi, suite à cette concertation de la majorité, et en référence à l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal ne se positionnera pas au regard de cette question compte tenu du fait qu'elle ne concerne pas un objet d'intérêt local, et ne relève donc pas de sa compétence.

Il ajoute qu'il en va de même pour la réponse concernant les aspects des paradis fiscaux. Les citoyens Guérandais ont élu le Conseil Municipal pour défendre les intérêts de la commune et non pour statuer sur ce type de dossiers.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des réponses faites par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (lettre reçue le 15 février 2019) et par le Ministère de l'Economie et des Finances (lettre reçue le 5 mars 2019) suite aux courriers que la Ville leur a adressés au sujet du projet de reconnaissance de l'IGP – Indication Géographique Protégée - « Fleur de Sel de Camargue ».

Premier courrier du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation :

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 26 novembre 2018, vous avez appelé mon attention sur la demande d'enregistrement en Indication Géographique Protégée (IGP) pour la dénomination « Sel de Camargue » et « Fleur de sel de Camargue ». Vous faites part de l'inquiétude suscitée par cette démarche au niveau des producteurs de fleur de sel situés sur le littoral Atlantique.

Bien qu'il existe dans certains Etats membres une définition réglementaire de la fleur de sel, tel n'est pas le cas en France où sont établis depuis de nombreuses années 2 bassins de production importants, l'un sur l'Atlantique, l'autre en Camargue, ayant une définition de la fleur de sel et des modalités de production différentes. C'est pourquoi, il ne me semble pas illégitime que les producteurs de fleur de sel de Camargue aient demandé à leur tour à pouvoir bénéficier d'une protection de leur dénomination en tant qu'IGP, à l'instar de l'IGP obtenue en 2012 pour la dénomination « Sel de Guérande » et « Fleur de sel de Guérande ». Je considère que les 2 modes de production de fleur de sel, celui de l'Atlantique et celui de Camargue, peuvent coexister, dans la mesure où les consommateurs sont informés dans les cahiers des charges respectifs des différences qui existent entre les produits.

L'instruction de la demande d'IGP conduite par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) s'est déroulée dans le respect des procédures prévues par la réglementation européenne et par le Code rural et de la pêche maritime. Les oppositions ont été analysées et pour la plupart prises en compte. En outre, il n'existait pas de motif justifiant de reporter le vote de l'INAO dans l'attente de l'aboutissement d'une demande de Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) pour la fleur de sel. En effet, une telle demande implique de définir un cahier des charges qui serait applicable à toute production de fleur de sel en Europe, et aucun consensus ne semble se dégager sur ce point à l'heure actuelle.

Enfin, comme vous le savez, l'instruction d'une demande d'IGP est caractérisée par une phase nationale suivie d'une phase européenne. Le dossier de demande d'enregistrement en IGP pour la dénomination « Sel de Camargue » et « Fleur de sel de Camargue » a été transmis à la Commission européenne le 5 décembre 2018.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Didier GUILLAUME

Deuxième courrier du Ministère de l'Economie et des Finances:

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la délibération adoptée par le conseil municipal de la ville de Guérande demandant à l'État de renoncer à la transmission du projet de reconnaissance de l'indication géographique protégée (IGP) « Sel de Camargue » - « Fleur de sel de Camargue » et sollicitant la reconnaissance d'une spécialité traditionnelle garantie (STG).

Comme vous le savez, l'instruction de la demande d'IGP conduite par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) s'est déroulée dans le strict respect des procédures prévues par la réglementation européenne et par le code rural et de la pêche maritime. Les remarques qui ont été formulées ont fait l'objet d'une analyse approfondie et, pour une bonne part, ont été prises en compte.

L'instruction d'une demande d'IGP comporte une phase européenne à l'issue de la phase nationale. Ce dossier sera donc prochainement transmis à la Commission européenne.

Deux bassins de production de fleur de sel coexistent en France depuis de nombreuses années, l'un sur l'Atlantique, l'autre en Camargue, chacun répondant à une définition de la fleur de sel et à des modalités de production différentes.

La reconnaissance de l'IGP « Sel de Camargue » - « Fleur de sel de Camargue », qui a été estimée légitime dans ce contexte, n'est pas apparue de nature à compromettre le bon fonctionnement du marché de la fleur de sel, qui est déjà en place depuis de nombreuses années. Il n'est pas inhabituel que plusieurs produits concurrents, tout en revêtant des caractéristiques différentes, par exemple en termes de recette, aient été reconnus comme IGP. Par ailleurs, les producteurs de sel de l'Atlantique conservent la faculté de valoriser sur l'étiquetage de leurs produits la spécificité de leur sel, récolté de manière artisanale en surface.

Enfin, des travaux sont en cours au sein de l'INAO pour protéger la dénomination « Fleur de sel » en tant que spécialité traditionnelle garantie, qui se traduirait par l'obligation de respecter un cahier des charges. Les représentants des différents bassins français de production y sont associés étroitement. Ces travaux pourront aboutir lorsqu'un consensus sur la définition du produit et ses modalités de production aura été atteint au niveau national puis européen.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Bruno LE MAIRE

Monsieur le Maire conclut que le dossier ayant été transmis début décembre, nous sommes désormais dans l'attente de la délibération de la Commission Européenne.

Dominique MIGAULT soulève une erreur d'écriture dans le tableau des décisions concernant le prix au kilo du linge / fournisseur ESAT affiché à 35€. Monsieur le Maire lui indique qu'une rectification de cette erreur matérielle sera apportée.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 27 mai.

La séance est levée à 20h30.

~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~